

Lausanne, Bern, Lugano, le 8 décembre 2023

Communiqué de presse

Santé

Marges sur les médicaments: le «cadeau» du Conseil fédéral payé par les assurés

L'annonce de la révision de l'article 38 de l'OPAS relative à l'adaptation des marges sur les médicaments favorise une fois de plus pharmaciens, médecins et hôpitaux au détriment des assurés. Une correction du calcul des marges était attendue depuis longtemps. Or la solution validée par le Conseil fédéral récompense les acteurs qui, profitant d'un système de calcul mal élaboré, ont trop souvent privilégié la vente des produits les plus chers. Elle ne tient pas compte de l'intérêt des consommateurs. La FRC et Konsumentenschutz (KS) n'ont été conviées que tardivement aux discussions, à un moment où il n'y avait plus aucune volonté de négocier. Un produit bon marché comme le Dafalgan 1g (16 comprimés) connaîtra, par exemple, une augmentation de près de 70% de son prix public. L'Alliance des organisations des consommateurs (Konsumentenschutz, FRC et ACSI) demande une baisse significative des marges sur les médicaments de toutes les catégories de prix.

Les marges sur les médicaments sont disproportionnellement élevées en Suisse en comparaison internationale. Selon des analyses menées par le Surveillant des prix et Santéuisse, des économies allant jusqu'à 458 millions par an sont possibles. Ce potentiel reste inexploité dans la révision annoncée, et ce au détriment des payeurs de primes.

Objectif louable, mise en œuvre ratée

Actuellement, le système de marge prévoit six paliers définis en fonction du prix de fabrique des médicaments. Ce système encourage la vente des produits les plus chers pour encaisser un bénéfice plus important. La révision annoncée diminue le nombre de paliers et les incitatifs négatifs. Cet objectif est louable. Mais le Conseil fédéral, respectivement le Département de l'intérieur, a cédé trop facilement aux pressions des hôpitaux, des médecins et des pharmaciens pour empêcher une baisse plus substantielle de leurs marges. Le résultat est absurde: si le prix d'achat des médicaments chers diminue légèrement, les bon marché connaîtront une hausse importante. Une baisse contrebalancée par une hausse, avec à la clé 60 millions d'économie (soit 0,2% des coûts LAMal), ne peut être considérée ni comme une action favorable aux assurés, ni comme un succès.

Uniformisation au détriment des patients

Les patients paient souvent de leur poche les médicaments bon marché. La solution du jour représente ainsi un transfert de charge, en particulier pour les assurés qui ont une franchise élevée. Des solutions plus ambitieuses étaient sur la table: rogner davantage les marges, tout en offrant de nouveaux débouchés aux pharmaciens (remboursement des prestations de premier recours), ou mettre en place un fond de compensation pour amortir la hausse des prix. Ce second mécanisme, initialement prévu, a été mis de côté.

>>>

Les préoccupations des consommateurs entendues trop tard

Les associations de caisses maladie étaient en désaccord: Curafutura s'est détournée des payeurs de primes et a défendu le maintien de marges élevées pour les fournisseurs de médicaments. Santéuisse a défendu une solution plus ambitieuse et favorable aux assurés. La FRC et Konsumentenschutz n'ont été conviées que tardivement aux discussions, à un moment où il n'y avait plus aucune volonté de négocier. À l'automne 2023, deux séances supplémentaires ont ainsi été convoquées durant lesquelles une autre variante a été abordée. Celle-ci aurait permis de réaliser des économies de plusieurs centaines de millions, mais les jeux étaient déjà faits. «Qualifier le nouveau modèle de «compromis» est donc un abus de langage. La décision du Conseil fédéral est incompréhensible, à un moment où la population souffre face à des augmentations sur des dépenses incompressibles», souligne Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC.

Renseignements complémentaires

FRC: Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, tél. 021 331 00 90

Yannis Papadaniel, resp. Santé, tél. 021 331 00 90

SKS: Sara Stalder, Geschäftsleiterin, tél. 078 710 27 13 et 031 370 24 20

Ivo Meli, Leiter Gesundheit, tél. 031 370 24 28 et 076 504 70 36

ACSI: Antonella Crüzer, Segretaria generale, tél. 078 795 48 84 et 091 966 98 06
